



Avis d'ajournement d'une audience publique

Le 9 juin 2023

Réf. 2022-H-07

La Commission annonce un changement à la date de l'audience pour la présentation orale des mémoires définitifs concernant la demande de construction d'une installation de gestion des déchets près de la surface présentée par les Laboratoires Nucléaires Canadiens. L'audience, qui devait avoir lieu le 27 juin 2023, a été reportée au 10 août 2023.

La [Commission canadienne de sûreté nucléaire](#) (CCSN) tient une série d'audiences publiques – la Partie 1 ayant eu lieu le 22 février 2022 et la Partie 2, du 30 mai au 3 juin 2022 – afin d'examiner une demande présentée par les Laboratoires Nucléaires Canadiens Ltée (LNC) visant à modifier leur permis d'exploitation d'un établissement de recherche et d'essais nucléaires pour le site des [Laboratoires de Chalk River](#) (LCR). La modification demandée autoriserait la construction d'une [installation de gestion des déchets près de la surface](#) proposée pour les déchets radioactifs de faible activité. Le site des LCR se trouve à Deep River (Ontario), sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishnaabeg.

Les intervenants qui ont présenté des exposés oraux lors de la Partie 2 de l'audience publique ont eu la possibilité de soumettre des mémoires définitifs à la Commission. La date limite pour la présentation de ces mémoires était le 6 juin 2023. Les LNC, en tant que promoteurs, ont jusqu'au 21 juin 2023 pour soumettre leur mémoire définitif au Greffe.

Dans un esprit de réconciliation et pour reconnaître la tradition autochtone de transmission orale des connaissances, les Nations et communautés autochtones qui ont présenté des exposés oraux lors de la Partie 2 de l'audience publique pourront présenter à la Commission leurs mémoires définitifs oralement si elles le désirent, à l'occasion d'une audience à cet effet. Au départ, cette audience était prévue pour le 27 juin 2023. Les Nations et communautés autochtones qui désiraient présenter un mémoire définitif oralement devaient en aviser le Greffe avant le 6 juin 2023. Les LNC doivent soumettre toute documentation accompagnant leur exposé oral au Greffe de la Commission avant le 21 juin 2023. L'orientation sur les procédures relatives à la présentation orale des mémoires définitifs a été fournie dans la [Révision de l'avis d'audience publique et de l'orientation sur les procédures relatives aux mémoires définitifs](#) diffusée le 17 mai 2023. À titre de rappel aux participants, les mémoires définitifs peuvent résumer leur position ou opinion sur la question à l'étude. **Les mémoires définitifs peuvent renvoyer à tout ce qui figure au dossier à l'étude, mais ils NE PEUVENT PAS contenir de nouvelles informations.**

Le 29 mai 2023, la Commission a reçu une [lettre](#) (en anglais) des Anishinabeg de Kitigan Zibi lui demandant d'ajourner l'audience pour la présentation orale des mémoires définitifs pour une période de 6 semaines. Le registraire a informé les LNC de la demande d'ajournement et a reçu la [réponse](#) des LNC (en anglais) le 6 juin 2023. Ceux-ci ont exprimé quelques préoccupations quant à la demande, mais ont affirmé en bout de ligne qu'ils appuieraient la reprise de l'audience le plus tôt possible afin d'assurer un processus équitable, opportun et transparent pour tous les participants dans le cas où la Commission déciderait d'ajourner l'audience.

En examinant la demande d'ajournement et la réponse des LNC, la Commission a reconnu sa responsabilité de veiller à ce que les séances de la Commission se déroulent de la façon la plus informelle et la plus rapide possible, compte tenu des circonstances et de l'équité. Cela signifie qu'elle doit notamment faire preuve d'ouverture et être à l'écoute de certains des défis auxquels les participants sont confrontés au cours du processus d'audience.

La Commission convie que l'ajournement pourrait présenter des défis de planification. Cela dit, être à l'écoute signifie reconnaître que des circonstances imprévues peuvent survenir et avoir une incidence sur le processus d'examen d'un projet. Après avoir examiné la demande d'ajournement et la réponse des LNC, la Commission conclut que, somme toute, un ajournement assurerait l'équité pour les participants. La Commission n'est pas convaincue qu'un changement à la date de l'audience pour la présentation orale des mémoires définitifs causerait un préjudice aux LNC. Par conséquent, la Commission reporte cette audience au **10 août 2023**. Avec cette décision, elle réaffirme aussi son engagement à faire preuve de diligence et à rendre sa décision en temps opportun à la fin du processus d'audience.

Les nouveaux détails de l'audience sont les suivants :

Date : **10 août 2023**
Lieu : Virtuellement sur Zoom
Heure : Telle qu'indiquée dans l'ordre du jour, qui sera diffusé avant l'audience

Tous les mémoires peuvent être téléchargés à partir du [site Web de la CCSN](#) ou obtenus sur demande auprès du Greffe de la Commission.

Coordonnées

Pour obtenir plus de renseignements sur le processus d'audience publique de la Commission ou sur le titulaire de permis ou l'installation visés par le dossier à l'étude, ou encore pour demander des documents, veuillez communiquer avec :

Agente principale du tribunal, Greffe de la Commission
Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater, C.P. 1046, succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : 613-858-7651 ou 1-800-668-5284

Télec. : 613-995-5086

Courriel : interventions@cnsccsn.gc.ca

Web : [Participer à une audience publique de la Commission](#)

Pour les demandes à l'intention du titulaire de permis, veuillez communiquer avec :

Laboratoires Nucléaires Canadiens
286, rue Plant
Chalk River (Ontario) K0J 1J0

Courriel : communications@cnl.ca

Web : [Communiquez avec nous – page des LNC sur l'IGDPS](#)